COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE du 11 mars 2024

Solidaires Finances publiques a souhaité débuter sa liminaire à cette instance par la mention de ce moment historique que constitue l'inscription dans la constitution du droit de recourir à l'IVG. Ce que, le président a reconnu et salué. Le contexte de rabot budgétaire sur les crédits de notre ministère et l'arrivée d'une femme à la tête de la DGFiP ont également été abordés.

A l'évocation de son bilan (cette Formation spécialisée étant sa dernière) le président a souligné avoir apprécié la qualité des échanges lors de cette instance, même s'il a déploré n'avoir pas toujours été traité avec « gentillesse » par les organisations syndicales. Nous lui avons rappelé que dans la mesure où nos visions étaient souvent différentes, voire antinomiques, on pouvait a minima parler de respect dans nos échanges mais certainement pas de gentillesse : le rapport de force étant souvent le seul entendu pour la défense des conditions de travail.

Au reste, le côté débonnaire de notre directeur n'a jamais été remis en question. Ce qui lui a toujours été reproché, c'est de véhiculer avec zèle la politique d'une DG hors sol et de cautionner, sous couvert de bonhomie, la violence d'un système au cœur duquel l'humain n'est plus une priorité. La nonchalance bienheureuse de ceux qui ne subissent pas les effets délétères des solutions qu'ils défendent, on ne la lui conteste pas…

Élection du secrétaire du CSAL FS

Christine Renard, de Solidaires Finances Publiques, a été reconduite dans ses fonctions à l'unanimité des voix. L'importance de son rôle dans l'élaboration des ordres du jour, avec le Président de l'instance, est rappelée.

Projets immobiliers :
Bâtiment D, « Chacun aura sa place, car les agents ne sont pas là en même temps ! »

Une nouvelle fois, ce projet farfelu de vente d'Arnauld et de densification de la Cité administrative, et néanmoins bien avancé sur le papier, est évoqué et une nouvelle fois, sans les éléments nécessaires à une discussion éclairée. Une étude de faisabilité aurait été faite par l'Antenne immobilière de Nantes et aurait conduit notre direction à s'engouffrer dans ce projet, sur la demande, en juillet dernier, du bureau SPIB de la DG. Cette étude ne nous a pas été transmise, nous la sollicitons et nous devrions l'obtenir.

Nous évoquions en liminaire le zèle de notre Directeur à mettre en œuvre des propositions hors sol, nous y voici !

Prétendant satisfaire au respect du dialogue social, la Direction avance en séquençant un projet qui est en réalité d'ampleur, puisqu'il vise au final à vider Arnauld de ces quelques 80 agents, pour les ramener, pour l'essentiel, à la Cité administrative. (voir pour plus de détail sur ce point **notre compte rendu de la commission immobilière du 19 février**)

C'est donc le seul projet d'installation de l'intégralité du SIP, au 1er étage du bâtiment D, qui est proposé à la réflexion de cette FS. Bien sûr, nous contestons que les 64 agents envisagés au premier étage, les 61 au deuxième et les 74 au troisième puissent bénéficier de conditions de travail améliorées. Et pour ce qui est du déroulement des travaux, nos collègues seront à nouveau aux premières lignes après ces dernières années de nuisances multiples...

Au président qui s'abrite derrière la circulaire Borne, nous rappelons qu'elle mentionne explicitement l'amélioration des conditions de travail et un dialogue social de qualité autour de projet de réaménagement. En dépit des discours qui nous sont servis en boucle sur ce projet, tout se résume et découle de la vente du site Arnauld.

Aussi Solidaires Finances Publiques a entendu objecter que si le financement de la rénovation intérieure du bâtiment D est conditionnée par la vente d'Arnauld et corrélativement par l'ensardinement de nos collègues à la cité, alors on se passera des crédits de la DG. Ces travaux d'aménagement intérieurs ne sont qu'un prétexte pour « entrer » dans le cadre de la circulaire Borne et imposer une densification : On marche sur la tête !!!

Mais on le fait surtout au mépris des conditions de travail de l'ensemble de nos collègues. Pour l'illustrer, aucune fiche d'impact n'est apportée à l'appui de ces réaménagements et pour cause puisqu'on prétend se limiter à l'installation du SIP. Mais il s'agit bien d'une opération à tiroir qui *in fine* impactera nos collègues d'Arnauld et l'ensemble de ceux du bâtiment D, et dans un délai sans doute plus court qu'escompté, ceux du bâtiment C. Or, les méfaits de ce projet vont s'étendre aux questions de l'accès au RIA, déjà saturé, et aux problématiques de parking, sujet intarissable de tensions.

Nous rappelons au directeur que les agents se sont déplacés en masse pour lui signifier leur refus de ce projet, une pétition signée par plus de la moitié des agents du département lui a été remise ainsi qu'à la déléguée interrégionale.

Nous lui avons aussi rappelé que la DRFiP de Paris a pu s'inscrire dans ce type de projet de densification des espaces occupés par les agentes et agents. La constance de l'opposition des personnels, et celles des représentants des personnels, à ce projet délétère, durant des mois de discussion, aura finalement conduit la Direction à retirer son projet.

Pour un directeur qui dit faire cas de la parole de ses agents, il semble avoir de sérieux problèmes d'audition. C'est un projet dévastateur, massivement contesté. Aucune alternative n'est envisagée dans l'hypothèse où les projections idéales ne se vérifieraient pas. Aussi, vous êtes prévenus, il faudra vous serrer, sans flex office nous assure-t-on. Mais on connaît la valeur de telles promesses, mais on nous le promet : la place ne manquera pas puisque les agents ne seront pas là en même temps. Nous voilà rassurés...

Nos collègues de Baugé en particulier se souviennent bien des promesses de M. Derrac : Il a été rappelé au président que ces collègues n'ont toujours pas l'autorisation de faire du télétravail en tiers lieu à Baugé en dépit des promesses faites. Le président s'est très explicitement engagé à accorder ces autorisations. On s'en réjouit, tout en regrettant que leur demande n'ait pas été entendue plus tôt...une nouvelle preuve que le dialogue avec les agents ne peut se réduire à des visites expresses, le sourire en bouclier !

Lutte contre les VSST (violences sexistes et sexuelles au travail) et les discriminations

Comme nous l'avons rappelé en introduction de cette instance, la question de la place des femmes dans nos sociétés, de la lutte pour leurs droits et la lutte contre les violences sont des sujets brûlants d'actualité. Quelques jours après l'inscription dans la constitution du droit à l'IVG et juste après le 8 mars, journée internationale de lutte pour le droit des femmes, cette instance ne pouvait pas occulter ce contexte et omettre de faire siens les enjeux qu'il pose. Et ces enjeux justement, doivent être des priorités dans notre agenda et plus particulièrement s'agissant de la formation spécialisée.
Le Directeur semble en être d'accord, et veut que les choses aillent vite, surtout depuis qu'il est confronté à une situation de violences sexistes et sexuelles ayant conduit à la constitution d'un dossier disciplinaire.
Reste qu'à confondre vitesse et précipitation, on risque de passer à côté de l'objectif recherché : une véritable formation des agentes et agents et l'appréhension des risques encourus.

Néanmoins, nous nous réjouissons de constater que pour sa dernière présidence, M. Derrac a su faire progresser sa position. Loin des phrases à l'emporte-pièce dont il a pu par le passé nous gratifier en instance, il a validé la démarche et l'engagement des crédits pour 2 formations qui devront réunir a minima une centaine de nos collègues.

En effet, à notre proposition intersyndicale de formation d'une journée, sous la forme de théatre forum, la direction a proposé un module de formation qu'elle souhaite voire prioritairement décliné.
Nous regrettons ce choix fait d'opposer les formations et par conséquent de ne pas former les agentes et agents sur la même base. Deux modalités cohabiterons donc, sans que la seconde soit rendue obligatoire

! **La formation EGAE proposée par la Direction :** Module de formation de 3h en distanciel.
La forme même du distanciel pose problème en laissant à la libre appréciation de chacun l'investissement qu'il entend y mettre. Les plus sensibilisés seront assidus, nous n'en doutons pas. Mais quid des plus réticents, pourtant les plus à même d'en tirer bénéfice ? Aussi ce module ne peut constituer, de notre point de vue qu'un complément et n'est pas de nature, seul, à transformer réellement les consciences. Nous exigeons une formation en présentiel, lors d'une journée dédiée et au cours de laquelle, les agents pourront pleinement se consacrer à ces réflexions et en débattre.

! **La proposition intersyndicale « Silences complices », sous forme de théatre forum :** Cette formation se déroulera sur une journée entière. Le matin sera consacré à l'exercice du jeu théâtral et l'après-midi, une juriste spécialisée sur ces questions interviendra pour établir le cadre juridique.
Deux sessions de formations ont d'ores et déjà été arrêtées :
L'une le 23 avril et la suivante le 25 novembre (hasard du calendrier, jour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes). La Direction s'est engagé à ce que 20% des effectifs de chaque service y participent (exception faite pour la première date des SIP investis dans le début de la campagne).

! **Groupe de travail anti-discrimination dans le 49**
Sur le lieu de travail, notre genre, nos choix personnels et intimes n'ont rien à voir avec la façon dont nous exerçons nos missions. Ils ne doivent pas être source de discrimination. Le champ des VSST vise aussi les violences à l'égard des minorités de genre ou toutes les discriminations en raison de l'orientation sexuelle.
Nous avons obtenu la constitution d'un groupe de travail visant à lutter contre ces VSST et dont le tout premier objectif sera de rédiger un protocole d'action en cas de VSST.

! **Enfin, les toilettes femmes de la DDFIP** seront toutes équipées de protections menstruelles.

La Note d'orientation 2024

L'animatrice de la politique ministérielle de prévention nous présente les 6 axes de cette note d'orientation :

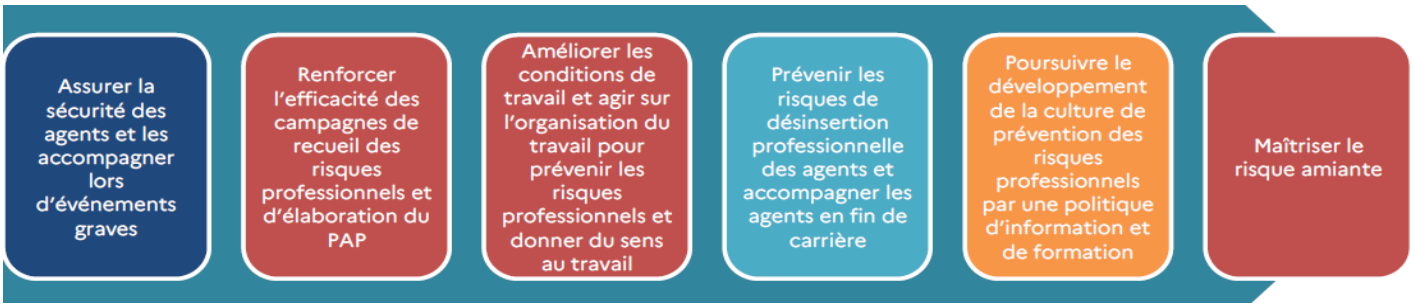

Les dépenses

Le budget du Maine et Loire pour 2024 est de 98 070€

PROPOSITIONS DEPENSES 2024	MONTANT
Gestes qui sauvent (8 sessions de 2h de 12 personnes) 150€ pour 1 session	1 800,00 €
Sauveteur Secouriste du Travail (2 sessions de 2 jours de 10 personnes) 150€ par personne	2 940,00 €
MAC SST (8 sessions de 1 jour de 10 personnes dont 1 Cholet et 1 Saumur)	6 260,00 €
Sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie et d'évacuation (12 sessions de 2h de 20 personnes)	4 608,00 €
Manipulation des extincteurs (2 sessions1/2 journée de 10 personnes)	1 152,00 €
Habilitations électriques (recyclage 1 personne)	300,00 €
Conduite pour réduire le risque routier et la consommation en carburant et en électricité (2 sessions de 6 personnes) pour nomades et plus	3 792,00 €
Risques potentiels inhérents à la présence de chiens pour les agents (1 session de 15 personnes)	1 228,76 €
Faire face aux incivilités des usagers Angers (2 sessions de 2 jours de 12 personnes)	5 300,00 €
Vélo en milieu urbain Angers (1 session théorie(code) 20 personnes + parcours d'une heure)	500,00 €
Gestes et postures sur écran sur site et en télétravail (4 sessions de 1jour de 12 personnes) ou x6 8640€ + info TTW	5 760,00 €
Réduire la fatigue visuelle grâce au yoga des yeux (9 sessions de 15 personnes) – atelier d'1h30	3 292,16 €
Prévention et lutte contre violences sexuelles et sexistes (Désamorces 7500€ 2 sessions de 50 à 300 p + 1 session obligatoire webinaire EGAE 600€)	15 600,00 €
Création d'une douche au SGC Couronne d'Angers (Arpeg) co-financement 50/50	3 405,32 €
Etude acoustique SGC SEGRE_Viste du médecin du travail avec une stagiaire ergonome	2 500,00 €
Co-financement travaux acoustiques CFP SIE CHOLET 9921,89€ co-financement	4 960,95 €
Contrat Sérénité Défibrillateurs	2 486,00 €
Contrat Maintenance des fontaines à eau 2x par an	2 640,00 €
Achat 3 fontaines à eau pour les 3 étages du bâtiment D cité Angers	2 833,20 €
Sacs à dos pour télétravailleurs (attribution sans conditions) 50 pièces à 30€	1 500,00 €
Aménagements de postes par la médecine de prévention en prévision	7 000,00 €
Equipement mobile pour salles allaitement (fauteuils et tables basses) pour tirer le lait suite plan égalité, promouvoir 2h/j	1 500,00 €
Psychologue du travail en prévision	1 000,00 €
Programme VASI « Venez à l'activité sportive interservices »	1 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES	**83 858,39 €**
BUDGET 2024	**98 070,00 €**
SOLDE	**14 211,61 €**

Le questionnaire télétravail recensera les besoins d'une deuxième souris verticale à destination des télétravailleurs.
L'attribution d'un sac à dos se fera dorénavant sur simple demande des télétravailleurs.

Installation de bornes WIFI dans les salles de réunion

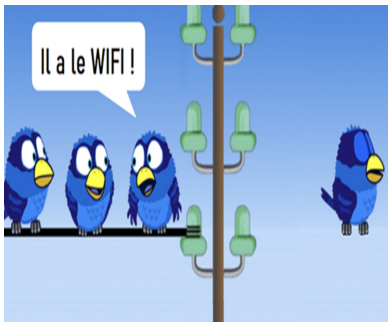

Des bornes Wifi vont être installées dans les trois salles de réunion à la direction Talot, ainsi que dans les halls d'accueil des CDFiP d'Angers, de Cholet et de Saumur pour faciliter l'accompagnement des contribuables via des tablettes informatiques.
Nous avons questionné la direction au sujet des personnes électrosensibles, une simple signalétique ne suffira pas à les alerter. Nous voulons qu'un message soit diffusé sur Ulysse 49, afin que ces personnes puissent se rapprocher de la médecine du travail. Nous avons demandé que la salle de Co-affectation de la cité administrative et les locaux syndicaux puissent bénéficier d'un Wi-Fi différencié du réseau sécurisé.

Fiches de signalement

Nous notons la progression inquiétante des insultes à caractère raciste proférées à l'encontre des agents.
Un nouvel outil « SIGN@LFIP » a été déployé le 8 février 2024, pour le traitement des incidents externes (en provenance des contribuables) ; les incidents internes (entre agents) continuent d'être traités par les fiches de signalement habituelles.
Le suivi des contribuables récidivistes n'est pas encore mis en œuvre malgré nos demandes répétées. Il est proposé une annotation dans le bloc-notes d'ADONIS du contribuable dont le comportement a justifié un signalement.

Le registre santé et sécurité au travail

Le ménage : Le service de la BIL nous rappelle l'importance d'annoter ce cahier de liaison qui doit leur être transmis régulièrement par le chef du service ou ses adjoints, seul document permettant les remontées et donc les rééquilibrages avec la société de nettoyage. **Pensez à remplir ces cahiers et qu'ils soient transmis par les chefs de service !**

Bâtiment D Angers :
La dotation des essuie-mains a été sous-évaluée. Un nouvel avenant en ajoute 12 supplémentaires pour commencer.
SIE Angers : « absence d'éclairage automatique dans les couloirs » ; Le service BIL peut installer sur les interrupteurs des autocollants phosphorescents afin de les rendre visibles dans le noir.
Les lumières automatiques sont ultrasensibles et devraient être à nouveau réglées par l'entreprise qui les a installées.

Site Arnauld (BCR Angers) : « deux bouches d'aération ou VMC soufflent de l'air froid » ; les agents techniques du BIL ont changé les joints des skydômes et remplacé les dalles du plafond qui le nécessitaient.

Bâtiment C (PCRP Angers) : « *La température, spécialement le lundi matin, oscille entre 16 et 18 degrés. Nous avons froid et le prêt d'un unique chauffage pour 11 personnes est largement insuffisant* » Le BIL précise que toute demande de chauffage d'appoint a été traitée et 11 chauffages ont été déployés au PCRP, ce qui les porte à 35 au bâtiment C.
Un projet de financement a été déposé auprès de la préfecture pour le changement des têtes de thermostat. La direction nous dit appuyer auprès de la préfecture pour qu'un projet de fond soit mené sur ce bâtiment. On craint le pire quand on sait que les moindres travaux se font dorénavant sous le chantage à la densification.

Les visites de sites

Trois visites de sites ont été effectuées par les membres de la formation spécialisées en fin d'année 2023 : le service des amendes à la cité administrative d'Angers le 14 novembre 2023, le SGC d'Angers le 21 novebre 2023 et Segré le 12 décembre 2023.
Nous saluons la réactivité de l'assistante de prévention et du service du BIL concernant les travaux à effectuer et la fourniture du matériel préconisé dans les conclusions des rapports de visites.
Nous rappelons que la délégation de la FS rencontre le chef de service en début et en fin de la visite mais qu'il n'a pas vocation à accompagner la délégation lors de cette visite pour ne pas entraver la parole. Nous allons élaborer une délibération sur la base du guide du secrétariat général SRH3B pour fixer le cadre de nos prochaines visites.

Questions diverses

Contractuels au terme de leur contrat : 3 contractuels sont concernés et peuvent faire des demandes de prolongement des contrats pour 3 ans supplémentaires.

Installation des portes coupe-feu au bâtiment D de la cité : Le document de repérage avant travaux (RAT) et du plan de prévention sont consultables chez la régisseuse de la cité administrative ; nous aurions aimé avoir cette information avant que les travaux ne soient engagés. En effet, lors de la commission immobilière du 19 février dernier, nous avions soulevé le problème de la présence d'amiante et fait stopper ces travaux par manque d'information en la matière.
Information du directeur : lors du CSAL le 11 avril prochain,

Information du président : lors du CSAL le 11 avril prochain, sur la transition environnementale, sera présenté le plan départemental de mobilité employeur. Ce Plan de Mobilité employeur (PDM) est obligatoire depuis le 1er Janvier 2020 pour les entreprises de plus de 100 salariés, situées sur le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains. Les sites de Talot, Cholet et Saumur seront destinataires d'un questionnaire par le cabinet ITER. Nous serons vigilants que cela ne se traduise pas par la culpabilisation des agents qui utilisent leur véhicule par nécessité. Tout le monde n'a pas la chance d'habiter le cœur de ville à quelques encablures de son bureau